

MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Absents : 3
Votants : 11

L'an deux mille vingt cinq
Le mardi dix juin

Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le lundi 2 juin 2025

Présents : M. Christian VIGNERIE (Maire), M. Jacques JAVELAUD, M. Jean MAYNARD, Mme Maryse THOMAS (Adjoints), M. Pierre FABRE, Mme Claudette LORGUE, Mme Michelle MOREL, Mme Élodie FEIFER, M. Jean-Luc RESTOUEIX, Mme Marie-Lyne COIFFE

Absents excusés : Mme Frédérique GODART, M. Laurent MOREAU, Mme Daria PIEKARCZYK qui a donné procuration à M. Christian VIGNERIE

Secrétaire de séance : M. Pierre FABRE

017/2025 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN - RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE AU RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MARS 2026

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (VII de l'article L5211-6-1) dispose qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, les communes membres des EPCI doivent délibérer quant à la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant.

La Conférence des Maires en date du 15 mai 2025 a proposé trois options au choix au Conseil Communautaire :

- La composition de droit commun à 30 conseillers ;
- Un premier accord local à 34 conseillers qui est celui actuellement mis en place au sein du Conseil Communautaire ;
- Un second accord local à 37 conseillers.

Le Conseil Communautaire dans sa séance du jeudi 22 mai 2025 propose aux Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Ouest Limousin de fixer à 34 le nombre de sièges de conseiller communautaires à pourvoir suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Conseil Communautaire Ouest Limousin répartissant les sièges de la manière suivante :

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Oradour-sur-Vayres	4
Saint-Laurent-sur-Gorre	4
Cussac	3
Cognac la Forêt	3
Saint-Mathieu	3
Saint-Auvent	3
Saint-Cyr	2
Champsac	2
Champagnac-la-Rivière	2
Marval	2
Gorre	1
Maisonnais-sur-Tardoire	1
La Chapelle-Montbrandeix	1
Saint-Marie-de-Vaux	1
Pensol	1
Saint-Bazile	1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 12/06/2025, et de la publication le 12/06/2025.

Le Maire,
VIGNERIE Christian

